

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>NOUVELLE-ZELANDE</u>
2. Organisme responsable: Association néo-zélandaise de normalisation
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH, sinon position du tarif douanier national): Ceintures et harnais de sécurité utilisés dans l'industrie
5. Intitulé: Projet de modification du document NZS 5811 - Partie I: 1981: Spécifications des ceintures et harnais de sécurité utilisés dans l'industrie
6. Teneur: Cette modification ajoute à la norme les "prescriptions applicables aux harnais pour la récupération des blessés" et met à jour les références aux normes britanniques et australiennes connexes.
7. Objectif et justification: Sécurité industrielle
8. Documents pertinents: DZ 5811: Partie 1: Modification n° 1 (Citée dans le Règlement de la construction 1961)
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: A préciser
10. Date limite pour la présentation des observations: 20 août 1989
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: